

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
*SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INNOVATION
ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*
*SOUS-DIRECTION DE LA NORMALISATION,
DE LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS ET DE LA MÉTROLOGIE*
BUREAU DE LA MÉTROLOGIE
61, boulevard Vincent Auriol – teledoc 143
75703 PARIS CEDEX 13

Certificat de fonctionnement
n° 19.00.271.003.1 du 21 mars 2019

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
Cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale
pour la France

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie et des finances - Direction générale des entreprises – Service de la compétitivité de l'innovation et du développement des entreprises - Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie

61, boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13 - France

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France
et

GEMALTO SA - 6, rue de la Verrerie - 92190 MEUDON - France

BENEFICIAIRE :

Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la France

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la France existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,
- carte d'atelier,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO Contact Smart Tachograph G2 on MultiApp V4.0.1 (Version 2.0.1G) avec composant SLE78CFX4000PH.

ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la France ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil modifié. Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 précité et leurs résultats listés dans le certificat de fonctionnement n° 19.00.271.001.1 du 14 février 2019 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
6.	Structure de la carte (partiel)	Satisfaisant
7.	Essais de fonctionnement (partiel)	Satisfaisant

CONCLUSION :

Les quatre types de cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la France, présentés à la certification de fonctionnement en application de l'article 12 du règlement (UE) N° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil, ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil modifié.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau de la métrologie,

Signé

Corinne LAGAUTERIE